

Interpellation du groupe des Verts du Conseil Communal de Pully

à déposer et développer lors de la séance du Conseil du
mercredi 12 septembre 2007

Rappel

- Le groupe des Verts du Conseil communal a organisé et animé une séance d'information pour la population pulliérane le 6 juin 2007 sur le thème du projet de dissémination de blé OGM à Pully. Les principaux intervenants étaient M. Dr A. Schori, chercheur à Changins, impliqué dans le PNR 59, M. le Prof. Denis Piotet, de la faculté de droit de l'Unil sur les aspects juridiques de la procédure de consultation, et M. Sylvain Fattebert, secrétaire de la coordination romande sur le génie génétique qui a replacé la recherche dans le cadre du moratoire de 5 ans sur les OGM accepté en votation fédérale à fin 2005. Les Verts ont organisé cette séance dans l'urgence, dans la mesure où personne d'autre (ni l'OFEV, ni Changins, ni la Municipalité) n'a jugé nécessaire de le faire.
- Le groupe des Verts du Conseil communal a déposé une opposition en date du 14 juin 2007 en posant 11 questions sur le projet de dissémination sur les terrains du Caudoz (toujours appelé Codoz, dans la réponse de l'OFEV) auxquelles l'OFEV a répondu partiellement. Celui-ci se base sur une interprétation étroitement juridique de nos statuts pour déclarer que notre opposition n'est pas recevable, sans parler du fond.
- Nous maintenons donc nos réserves sur la pertinence de cette expérimentation en champs telles qu'exprimées dans nos lettres des 14 juin et du 27 août adressées à l'OFEV.

Développement

- a) Nous déplorons une absence de dialogue réel avec les élus de Pully et ne pouvons accepter ce mépris du citoyen-contribuable. En effet, tout risque pour la population ne peut pas être exclu (le nombre de précautions prévues confirme ce fait). Les doutes des Verts comme des opposants, comme des pétitionnaires sont largement partagés par des milieux scientifiques et éthiques compétents sur la biosécurité de ces expériences à l'air libre. Les informations reçues par l'OFEV ne nous convainquent pas de l'utilité ni de la pertinence de cette recherche, à cet endroit et à ce moment.
- b) D'avantage que sur les risques, c'est sur le **principe de précaution** que nous appuyons notre position. Ce principe exige que l'on s'abstienne dans une situation aussi incertaine, surtout si l'intérêt public des résultats escomptés de la recherche n'est pas démontré. Les Verts comptent sur la Municipalité pour tenir compte de ce principe de précaution et pour se faire le porte-parole de tous les Pulliérans, acquis ou réfractaires aux OGM.
- c) Les Verts de Pully se mettront au service des citoyens Pulliérans souhaitant un soutien dans leurs démarches d'opposition. Par ailleurs, les Verts se joindront à d'autres pour explorer les meilleures manières d'agir contre ce projet inutile, tout en restant dans la légalité, bien sûr.
- d) Les Verts de Pully souhaitent également souligner l'urgence des décisions à prendre, sachant que la loi fixe un délai au 2 octobre pour faire recours.

Questions à la Municipalité

- 1 La Municipalité envisage-t-elle de faire usage du droit de recours qui lui est accordé dans les délais fixés au 2 octobre 2007 ?
- 2 La Municipalité envisage-t-elle de donner la parole aux citoyens Pulliérans, par le biais d'un forum internet par exemple, pour donner suite à la pétition qui a été déposée ce soir ?
- 3 La Municipalité a-t-elle examiné la responsabilité (financière et morale) qui lui incombera en cas de

problème sur le site et aux alentours de celui-ci ?

4 La Municipalité considère-t-elle que les mesures de sécurité prévues sont suffisantes pour protéger et rassurer les Pulliérans, en particulier les voisins directs ?

5 La Municipalité mettra-t-elle une ligne au budget 2008 pour les mesures de police qui seront nécessaires ? Qui prendra en charge les frais dus à une surveillance accrue de ce secteur communal, puisque le projet ne prévoit pas de gardien (contrairement à Reckenholz) ?

Pully le 11 septembre 2007